

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2185

16 septembre 2011

SOMMAIRE

Adapto Green Luxembourg S.à r.l 104846	Jeurggen
Amber Investment SICAV SIF104857	Kamps Food Retail Investments S.A 104856
BH Luxembourg S.A104834	Kantrade S.à r.l
BOSSO société civile104834	Katiar Holding SPF104856
Gaudi' Lux S.A104834	KCTG Holdings LP S.à r.l104867
GELF Emerald (Lux) S.à r.l104843	Kerten Investments S.à r.l104868
GELF Investments (Lux) S.àr.l104843	Ketter SA104868
GELF Investments (Lux) S.àr.l104844	Khephren S.C.A., SICAV-FIS104856
Goodman Pyrite Logistics (Lux) S.à r.l 104834	MFR Castel Romano Land S.à r.l 104868
Gottex Management S.A., SICAR104843	MGE Hellenic Investments S.à r.l104868
Havana Club Holding S.A104844	Mieti S.A
HEPP III Luxembourg Mercury S.à r.l104844	Mindoro S.A
HGSC 1 S.à r.l104845	Mindoro S.A
HLG Ingénieurs-Conseils S.à r.l104845	Mirunda S.A
Ima Pharm Luxembourg S.A104845	Mitaka Capital Partners S.à r.l104869
Ima R&D S.A104846	Mondi Technology Investments S.A 104870
Imatec-Innovative Machine Technology	Monos S.A104870
104855	Montrans S.A104870
International Services Company104845	Moutsi Investments S.à r.l104870
Intranor S.A	MSSits Luxembourg S.à r.l104870
Ireggen104845	Munegu S.A. SPF104880
Italia Snack s.à r.l	Nanda Devi S.A104880
Jaccar Holdings104855	Navella S.A104880
Jaipour S.àr.l104855	Netinvest Europe S.A104880
Jasmine S.à.r.l104855	Pan European Real Estate Fund 3 S.A 104870



Goodman Pyrite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 142.258.

Société constituée en date du 5 mars 2008, selon acte dressé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, relation LAC/2008/10035, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 872 du 9 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Pyrite Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011104206/16.

(110118763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

BH Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 81.299.

Gaudi' Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 161.941.

BOSSO société civile, Société Civile.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg E 4.521.

PROJET DE SCISSION

L'an deux mil onze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BH LUXEMBOURG S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B81.299, constituée par acte du notaire Jean SECKLER de résidence à Junglinster, en date du 16 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°927 du 26 octobre 2001. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par-devant le même notaire Me Jean SECKLER, en date du 25 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1253 du 31 décembre 2001 (ci-après encore la "Société").

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 LUXEMBOURG, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Steve HOFFMANN, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'Assemblée élit comme scrutateur Messieurs Laurent BACKES et Vincent ALLENO, les deux maîtres en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité des actions émises dans le capital social sont représentées, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires, respectivement leurs représentants, les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Monsieur le Président déclare et prie le Notaire d'acter ce qui suit:

I. Qu'il résulte de la susdite liste de présence, que toutes les 44.230 (quarante-quatre mille deux cent trente) actions représentatives de l'intégralité du capital social de la Société qui se chiffre à 4.423.000 EUR (quatre millions quatre cent vingt-trois mille euros) sont dûment représentées à la présente Assemblée des actionnaires, qui en conséquence est



régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

- II. Que la présente Assemblée générale extraordinaire a comme ordre du jour:
- 1. Présentation du projet de scission de la société BH LUXEMBOURG S.A. par la constitution de deux nouvelles sociétés de droit luxembourgeois, à savoir:

une nouvelle société anonyme sous le nom de GAUDI' LUX S.A.; et une nouvelle société civile sous le nom de BOSSO S.C.;

la scission devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution de la société BH LUXEMBOURG S.A. existante sans liquidation de l'universalité de son patrimoine, sans exception ni réserve, aux deux nouvelles sociétés, ledit projet de scission, daté du 23 mai 2011, ayant été publié au Mémorial C, Receuil des Sociétés et Associations, en date du 27 mai 2011, no 1131, page 54.263.

- 2. Renonciation en vertu de l'article 296 de la loi sur les sociétés commerciales à l'application de l'article 293, de l'article 294 paragraphes (1), (2) et (4) et de l'article 295 paragraphe 1 c) et d) de la loi sur les sociétés commerciales et constatation que les articles 294 et 295 en ce qui concerne le rapport d'expert sont inapplicables en vertu de l'article 307 (5) de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
 - 3. Constatation de l'exécution des autres obligations résultant de l'article 295 de la loi sur les sociétés commerciales;
- 4. Approbation du projet de scission, et décision de réaliser la scission de la société BH Luxembourg S.A., conformément à l'article 307 de la loi sur les sociétés commerciales, par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'universalité du patrimoine actif et passif de la société BH LUXEMBOURG S.A., sans exception ni réserve, à deux nouvelles sociétés à constituer sous les dénominations:
- société anonyme GAUDI' LUX S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, au capital social de EUR 2.500.000.- (deux millions cinq cent mille euros) divisé en 43.230 (quarante-trois mille deux cent trente) actions sans désignation d'une valeur nominale chacune;
- société civile BOSSO S.G, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, au capital social de EUR 10.000.- (dix mille euros) divisé en 10.000 (dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1.- EUR (un euro) chacune
- 5. Approbation de la constitution et des statuts des deux nouvelles sociétés issues de la scission tels que publiés au Mémorial C et fixation des sièges respectifs, sous réserve de mineurs ajustements à voter par l'assemblée générale
- 6. Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée approuvant la scission sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi sur les sociétés sur les effets de la scission à l'égard des tiers et que conformément à l'article 303 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, tous les effets y prévus sont acquis au profit des nouvelles sociétés;
- 7. Constatation que la société BH LUXEMBOURG S.A. a cessé d'exister à la date de l'assemblée approuvant la scission et que ses actions sont annulées et que les deux nouvelles sociétés GAUDI' LUX S.A. et BOSSO S.C.. à l'effet de l'approbation du projet de scission, ont commencé à exister et que du point de vue comptable leurs comptes sociaux respectifs sont ceux tels qu'arrêtés dans le projet de scission;
 - 8. Nomination des organes sociaux des nouvelles sociétés résultant de la scission;
- 9. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société scindée pour l'exécution de leurs mandats respectifs;
 - 10. Détermination du lieu de conservation des documents sociaux de la société scindée pendant le délai légal;
 - 11. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, prend par votes séparés et unanimes, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée générale déclare avoir pris connaissance du projet de scission de la Société par la constitution de deux nouvelles sociétés de droit luxembourgeois, à savoir:

GAUDI' LUX S.A. (la première société à constituer), société anonyme, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, et BOSSO S.C. (la deuxième société à constituer), société civile, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

la scission devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution de la Société, sans liquidation de l'universalité de son patrimoine, sans exception ni réserve aux deux nouvelles sociétés bénéficiaires.

Les actions de la première société nouvelle sont attribuées aux actionnaires de la Société scindée proportionnellement à leurs droits dans le capital de la Société en raison de 0,97739091 (zéro virgule neuf sept sept trois neuf zéro neuf une) action de la première société nouvelle pour 1 (une) action de la Société à scinder, et à raison de 0,226090888 (zéro virgule deux deux six zéro neuf zéro huit huit huit) parts sociales de la deuxième société à constituer, pour une (1) action de la Société scindée.

L'Assemblée constate que le projet de scission, approuvé et signé par le Conseil d'administration lors de sa réunion é Luxembourg en date du 23 mai 2011, a été enregistré en date du 24 mai 2011, déposé au Registre de commerce et des



sociétés de Luxembourg en date du 24 mai 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1131 du 27 mai 2011, conformément à l'article 307 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et renvoyant à l'article 290 de cette même loi.

Deuxième résolution:

Faisant usage de la faculté prévue par l'article 296 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée générale des actionnaires déclare renoncer aux formalités prescrites par les articles 293, 294 paragraphes (1), (2), et (4) et l'article 295 paragraphe (1) c), d) et e) de cette même loi.

Elle constate encore que l'article 307 (5) de la loi sur les sociétés commerciales est applicable et qu'en conséquence les règles prévues aux articles 294 et 295 en ce qui concerne le rapport d'expert, vu l'attribution des actions respectivement parts sociales de chacune des deux sociétés nouvelles aux actionnaires de la Société proportionnellement aux droits de ceux-ci dans le capital de la Société, ne sont pas applicables.

Troisième résolution:

L'Assemblée prie le notaire d'acter sur le vu d'une déclaration du conseil d'administration qui restera annexée au présent acte que les documents prévus à l'article 295 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, pour autant qu'il n'y a pas été renoncé expressément par la résolution qui précède, ont été déposés un mois avant cette assemblée générale au siège social pour permettre aux actionnaires d'en prendre connaissance conformément à la loi.

Quatrième résolution:

L'Assemblée générale, composée de l'ensemble de tous les actionnaires et obligataires, en conformité avec l'article 307 (3) de la loi sur les sociétés commerciales, approuve le projet de scission publié au Mémorial C n°1131 du 27 mai 2011 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserve, et décide de réaliser la scission de la Société par la constitution des deux nouvelles sociétés, à savoir:

GAUDI' LUX S.A., avec un capital social de 2.500.000,- EUR (deux millions cinq cent mille euros) représenté par 43.230 (quarante-quatre mille deux cent trente) actions sans désignation d'une valeur nominale chacune, et

BOSSO S.C., avec un capital social de 10.000.- EUR (dix mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune.

L'assemblée générale décide par un vote spécial que les modifications des capitaux sociaux des deux sociétés nouvellement constituées, comme votées ci-avant, et par rapport au projet de scission publié, ont lieu sous la réserve qu'il est constitué maintenant et de suite, en vertu de la présente résolution spéciale, des réserves spéciales et indisponibles au sein de GAUDI'LUX S.A. de 1.823.000,- EUR (un million huit cent vingt-trois mille euros), et de 90.000,- EUR (quatrevingt dix mille euros) au sein de BOSSO S.C., représentant les différences, lesdites réserves étant constituées pour satisfaire à toutes les conditions de la loi fondamentales sur les sociétés commerciales, en ce compris les dispositions de l'article 297 de la loi modifiée du 10 août 1915, et notamment dans l'intérêt de tous les créanciers actuels et futurs, et ceci sous la responsabilité des conseils d'administration et gérants respectifs des deux sociétés à constituer.

L'Assemblée prend aussi acte de la déclaration du conseil d'administration, l'informant qu'à sa connaissance il n'y a pas eu de modifications importantes du patrimoine de la Société, actif et passif, intervenues entre l'établissement du projet de scission et la date de la présente Compte tenu de cet élément l'Assemblée approuve l'apport et la répartition des éléments actifs et passifs du patrimoine total de la Société arrêté au 30 avril 2011 aux deux nouvelles sociétés tels que décrits dans le projet de scission.

Cinquième résolution:

L'Assemblée générale approuve la constitution sous la forme authentique des deux nouvelles sociétés résultant de la scission et leurs statuts tels que publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1131 du 27 mai 2011, et requiert le notaire instrumentant d'acter authentiquement leur constitution et leurs statuts comme suit:

I)

GAUDI' LUX S.A.

Société anonyme

Siège social: L -1219 Luxembourg

17, rue Beaumont

Art. 1 er . Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "GAUDI' LUX S.A."

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'or-



dre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prester tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à 2.500.000,- EUR (deux millions cinq cent mille euros) représenté par 43.230 (quarante-trois mille deux cent trente) actions sans désignation d'une valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique luimême.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.



La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

- **Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.
- **Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

- **Art. 10.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.
- **Art. 11.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin. Chaque année, le trente juin, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.
- Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

- **Art. 13.** Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.
- **Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3 ^{ème} lundi du mois de décembre à 11:00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.



Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 30 juin 2012.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2012.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) aux comptes sont élus par l'assemblée générale extraordinaire suivant immédiatement la constitution de la Société.

Libération du capital social

Le capital social de GAUDI' LUX S.A. est de EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros), représenté par 43.230 (quarante-trois mille deux cent trente) actions sans désignation d'une valeur nominale chacune, et est libéré intégralement par la transmission de la partie des éléments du patrimoine total actif et passif de la Société au 30 avril 2011 destinée à la société GAUDI' LUX S.A., et tel que résultant du projet de scission publié comme dit ci-avant.

Attribution des actions

En rémunération de cet apport, il est attribué aux actionnaires de la Société scindée les 43.230 (quarante-trois mille deux cent trente) actions de la société présentement constituée, entièrement libérées, proportionnellement à leurs droits dans le capital social de la Société scindée, à raison de 0,97739091 (zéro virgule neuf sept sept trois neuf zéro neuf une) action de la présente première société nouvelle contre une (1) action de la Société scindée.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

II)

BOSSO S.C.

Société civile

Siège social: L-1219 Luxembourg

17, rue Beaumont

Titre I er - Objet, Dénomination, durée siège

Art. 1 er. La Société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Elle peut acquérir, échanger, détenir et vendre toutes valeurs mobilières.

La Société peut se vouer à l'exercice de toutes activités accessoires, mobilières, immobilières ou financières, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.

- Art. 2. La Société prend la dénomination "BOSSO société civile".
- Art. 3. La Société est constituée à partir de ce jour, pour une durée de 90 (quatre-vingt-dix) années.
- **Art. 4.** Le siège de la Société est à 17, rue Beaumont, L-1219 LUXEMBOURG. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II - Apports, Capital, Parts sociales

Art. 5. Le capital est fixé à 10.000,- EUR (dix mille euros). Il est représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales de 1,- EUR (un euro) chacune, entièrement souscrites et entièrement libérées.

Les 10.000 (dix mille) parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

- 1) COMITALIA-COMPAGNIA FIDUCIARIA SpA 2.221,1 (deux mille deux cent vingt et une virgule une) parts en pleine propriété
- 2) COMITALIA-COMPAGNIA FIDUCIARIA SpA 7.778,9 (sept mille sept cent soixante dix-huit virgule) parts en nue propriété, grevées par un droit d'usufruit en faveur d'OBS Trust".
- **Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément du où des autres associés.

- **Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.
- **Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.



Vis-à-vis des créanciers de la Société, les associés sont tenus des dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la Société, les administrateurs devront, sauf accord contraire et unanime des sociétaires, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente Société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La Société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la Société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux et par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et les obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III - Administration de la Société

- **Art. 10.** Chaque associé de l'accord des associés représentant la majorité des parts existantes peut faire des prêts ou autres avances à la Société portant intérêt au taux convenu avec la gérance. L'associé créancier peut exiger des autres associés la mise en gage de leurs parts ou, si celles-ci se trouvent déjà être gagées, la cession de leurs droits aux revenus de la Société pour garantir le remboursement de leur partie dans cette dette de la Société.
- Art. 11. L'administration et la gestion de la société sont exercées par un (ou plusieurs) administrateur(s)-gérant(s) désigné(s) par l'assemblée générale. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.
- **Art. 12.** Tous les actes et engagements concernant la Société, sont signés par l'administrateur-gérant, à moins d'une délégation spéciale du conseil à tout autre mandataire.

Titre IV - Assemblée générale

Art. 13. Les associés sont réunis chaque année en assemblée générale sur convocation de l'associé le plus diligent, avant la fin du mois de juin.

Des assemblées générales peuvent être convoquées extraordinairement par tout associé.

Les convocations aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés cinq jours francs au moins à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion. L'assemblée peut même se réunir sur convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 14. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 18 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins de toutes les parts.

Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle délibère valablement quel que soit le nombre de parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

- **Art. 15.** Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé à l'article 18. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.
- **Art. 16.** L'assemblée générale ordinaire entend le rapport de l'administrateur-gérant sur les affaires sociales; elle discute, approuve et, le cas échéant, redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 17. L'assemblée générale extraordinaire décidant à la majorité des parts existantes peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature ou l'importance.

Elle peut décider notamment:

- l'augmentation ou la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales;
- la prorogation, la réduction de durée ou la dissolution anticipée de la Société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés, par intérêt ou par action, constituées ou à constituer;
 - la transformation de la société en Société de toute autre forme, le cas échéant, en Société européenne;
 - l'extension ou la restriction de l'objet social.



Titre V - Dissolution, Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la Société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la Société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Titre VI - Disposition générale

Art. 19. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil (ainsi que les dispositions applicables de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures) trouveront application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2012.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) aux comptes sont élus par l'assemblée générale extraordinaire suivant immédiatement la constitution de la Société.

Libération du capital social

Le capital social de BOSSO S.C. est de EUR 10.000.- (dix mille euros), représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, et est libéré intégralement par la transmission de la partie des éléments du patrimoine total actif et passif de la Société au 30 avril 2011 destinée à la société BOSSO S.C..

Attribution de parts sociales

En rémunération de cet apport, il est attribué aux actionnaires de la Société scindée les 10.000 (dix mille) parts sociales de la société présentement constituée, entièrement libérées, proportionnellement à leurs droits dans le capital social de la Société scindée, à raison de 0,226090888 (zéro virgule deux deux six zéro neuf zéro huit huit huit) parts sociales de la présente société nouvellement constituée contre une (1) action de la Société scindée

Sixième résolution:

L'assemblée générale constate que conformément à l'article 301 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la scission telle que décrite dans le projet de scission est devenue effective à la date du présent acte avec les effets prévus à l'article 303 de la même loi, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de ladite loi sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

Septième résolution:

En conséquence, l'Assemblée générale constate que la Société est dissoute sans liquidation et cesse d'exister, l'ensemble de son patrimoine actif et passif étant transmis à titre universel, sans exception ni réserve aux deux nouvelles sociétés GAUDI' LUX S.A. et BOSSO S.C., et que les actions de la Société sont annulées.

L'Assemblée constate encore que les deux nouvelles sociétés GAUDI' LUX S.A. et BOSSO S.C., par l'effet de l'approbation du projet de scission ont commencé à exister, étant précisé que du point de vue comptable, la scission prendra effet à la date d'aujourd'hui étant précisé que les opérations comptables dans la période séparant la date du projet de scission et la date de l'acte notarié seront réparties proportionnellement, selon les proportions de la répartition des actifs et passifs entre les deux sociétés nouvelles, et qu'à partir de cette date les opérations de la Société scindée sont censées avoir être réalisées par la Société pour le compte des deux nouvelles sociétés, avec jouissance pour les propriétaires de leurs actions respectivement parts sociales à partir de cette date.

Huitième résolution:

L'Assemblée générale, composée de tous les actionnaires de la première société nouvelle, tous ici dûment représentés, ont déclaré prendre en assemblée générale pour le compte de la première société nouvelle les décisions suivantes:

Il est décidé de fixer le nombre des administrateurs à 3 (trois) et celui des commissaires aux comptes à 1 (un).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur de la société GAUDI' LUX S.A.:

- (1) Mademoiselle Mariagrazia RINALDI, comptable, née le 27 février 1976 à Monopoli (Italie), domiciliée professionnellement à L-1219 Luxembourg 17, rue Beaumont,
- (2) Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié profession-nellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, et



(3) Monsieur Jean-Marc HEITZ, employé privé, né le 28 septembre 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes de la société GAUDI' LUX S.A.:

le sieur Alexis DE BERNARDI, administrateur de sociétés, né le 13 février 1975 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

L'assemblée générale décide que les mandats de tous les administrateurs et des commissaires aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2016.

L'Assemblée générale, composée de tous les associés de la deuxième société nouvelle, tous ici dûment représentés, ont déclaré prendre en assemblée générale pour le compte de la deuxième société nouvelle les décisions suivantes:

Il est décidé de fixer le nombre des administrateurs-gérants à 3 (trois).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur de la société BOSSO S.C.:

- (1) Mademoiselle Mariagrazia RINALDI, comptable, née le 27 février 1976 à Monopoli (Italie), domiciliée profession-nellement à L-1219 Luxembourg 17, rue Beaumont,
- (2) Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié profession-nellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, et
- (3) Monsieur Jean-Marc HEITZ, employé privé, né le 28 septembre 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

L'assemblée générale décide que les mandats de tous les administrateurs-gérants de la deuxième société nouvelle sont à durée indéterminée, et tous les administrateurs-gérants pourront être révoqués à tout moment, soit individuellement soit en bloc par une décision d'une assemblée générale tenue en conformité avec les statuts.

Neuvième résolution:

L'Assemblée générale accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société scindée pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Dixième résolution:

L'Assemblée générale décide que les documents sociaux de la Société scindée seront conservés pendant le délai légal auprès de l'ancien commissaire aux comptes de la Société qui a été en fonction jusqu'à la date des présentes, ce dernier ayant la charge de les conserver pendant ce délai.

Déclaration notariée

Le notaire instrumentaire déclare conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société ainsi que du projet de scission.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: C. Geiben, S, Hoffmann, L. Backes, V. Alleno et M. Schaeffer.

Enregistré, à Luxembourg A.C., le 30 juin 2011. LAC/2011/29638. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2011096441/459.

(110108951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.



Gottex Management S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.933.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le seul actionnaire de la société en date du 1 ^{er} juin 2011 que les mandats des Administrateurs suivants ont été renouvelés jusqu'à l'approbation des comptes annuels de GOTTEX MANAGEMENT S.A., SICAR au 31 décembre 2011:

- Timothy RONIGER,
- Joachim GOTTSCHALK,
- Richard LEIBOVITCH,
- Max GOTTSCHALK.

Le mandat du Réviseur d'Entreprise suivant a aussi été renouvelé pour la même durée:

- ERNST & YOUNG société domiciliée au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 47771.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104207/20.

(110118608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

GELF Emerald (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 141.468.

Société constituée en date du 5 mars 2008, selon acte dressé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, relation LAC/2008/10035, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 872 du 9 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GELF Emerald S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011104217/16.

(110118760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

GELF Investments (Lux) S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 117.053.

Société constituée en date du 5 mars 2008, selon acte dressé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, relation LAC/2008/10035, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 872 du 9 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GELF Investments (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011104218/16.

(110118761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.



GELF Investments (Lux) S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 117.053.

Société constituée en date du 5 mars 2008, selon acte dressé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, relation LAC/2008/10035, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 872 du 9 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GELF Investments (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011104219/16.

(110118762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Havana Club Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 45.633.

Il est porté à la connaissance de tous qu'une erreur s'est glisée lors du dépôt déposé le 15/07/2011 sous la référence L110113205.

Il y a lieu de rectifier le dépôt de la manière suivante:

La dénomination du nom d'un administrateur est Juan Gonzalez Escalona.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Pour la société Un mandataire

on mandatan o

Référence de publication: 2011104238/14.

(110119332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

HEPP III Luxembourg Mercury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.600,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 133.065.

Suite à l'assemblée générale annuelle du 30 juin 2011, le conseil de gérance a accepté la démission, avec effet immédiat, Madame Renata MIAZGA, en sa qualité de gérante de la société HEPP III Luxembourg Mercury S.à r.l.

Le conseil de gérance décide de nommer Monsieur Karol MAZIUKIEWICZ, né le 10 mars 1977 à Elk, Pologne, ayant son adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 26B, Boulevard Royal en tant que gérant de la société HEPP III Luxembourg Mercury S.à r.l. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 JUIL. 2011.

Pour: HEPP III LUXEMBOURG MERCURY SARL

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Nathalie Lett

Référence de publication: 2011104240/20.

(110118753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.



HGSC 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 116.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104242/9.

(110118992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

HLG Ingénieurs-Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8395 Septfontaines, 20, Kierchewee.

R.C.S. Luxembourg B 88.631.

EXTRAIT

Par décision collective en date du 5 mai 2011, les associés ont:

- pris acte de la démission du gérant Administratif, Monsieur Martin Gersiek, avec effet au 1 er juin 2011.
- decidé de nommer Madame Tanja Lahoda, née à Trèves, Allemagne, le 17.08.1970, gérante Administrative avec effet au 1 ^{er} juin 2011, pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Martin Gersiek. Madame Tanja Lahoda déjà gérante technique de la société, a par conséquent le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104243/15.

(110119665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

International Services Company, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 12, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.574.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/07/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011104251/12.

(110118814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Ireggen, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 122.878.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011104252/12.

(110118791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Ima Pharm Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange.

R.C.S. Luxembourg B 98.456.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104258/10.

(110119987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Ima R&D S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange.

R.C.S. Luxembourg B 122.464.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104259/10.

(110119985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Adapto Green Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg. R.C.S. Luxembourg B 162.015.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the first day of June,

Before the undersigned, Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Mr. Michael Guldstrand, born on April 26, 1965 in Kalmar, Sweden, residing professionally at Adapto Advisors AB Oxtorgsgatan 4, SE-11157 Stockholm, Sweden,

hereby represented by Mr. Jean-Yves Lhommel, private employee, residing professionally at 400 route d'Esch. L-1014 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated May 31, 2011, (the "Proxyholder").

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Name - Object - Registered office - Duration

- **Art. 1.** There hereby exists a «société à responsabilité limitée», a limited liability company (the «Company»), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»).
 - Art. 2. The Company's name is "Adapto Green Luxembourg S.à r.l.".
- **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the city of Mamer, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the city of Mamer by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the members or of the sole member (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.



In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

- Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any member.

Capital - Corporate units

Art. 7. The Company's issued share capital is set at Eur 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), represented by 1,000 (one thousand) corporate units with a nominal value of Eur 12.5,- (twelve point fifty Euros).

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members or of the sole member (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Any available share premium shall be distributable.

- **Art. 8.** Each corporate unit confers an identical voting right and each member has a number of votes equal to the number of corporate units he owns.
 - Art. 9. The corporate units are freely transferable among the members.

Corporate units may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least threequarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The corporate units are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per corporate unit.

Art. 10. The Company shall to the extent and under the terms permitted by law, have power to redeem its own corporate units.

Such redemption shall be carried out by a resolution of the members or of the sole member (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The redemption may only be decided to the extent that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which sets the term of their office. The manager(s) need not to be member(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers). The board of managers shall appoint a chairman among its members.

The manager(s) remuneration is determined, by a resolution of the members taken by simple majority of the votes cast, or of the sole member (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of members or the sole member (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or Articles to the members fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles have been complied with.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board may appoint a chairman of the board. If a Chairman is appointed, his or her vote shall be counted as any other vote by a manager and not as a casting vote (which would be decisive in the event of a tie). The Board may appoint a secretary, who needs not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by any one manager.



Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and set forth the agenda of such meeting.

Convening notices can be given to each manager in writing or by fax, e-mails or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, e-mails or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the managers present or represented.

Any transcript of or excerpt from these minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of managers.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Written resolutions may be conclusively certified or an extract thereof may be issued by the signature of the chairman.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company. As agent(s) of the Company, he/they are responsible for the performance of his/their duties.

General meetings of members

Art. 14. In case of plurality of members, decisions of the members are taken as follows:

The holding of a members meeting is not compulsory as long as the member's number is less than twenty-five (25). In such case, the text of the written resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case an annual general meeting shall be held in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of members are convened by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by members representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each member at least eight (8) days before the meeting. If the entire corporate unit capital is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be member.

Each member may participate in general meetings of members.

Decisions of the general meetings of members or taken by written resolutions are valid in so far as they are adopted by members representing more than the half of the share capital of the Company.



If this majority is not reached at a first meeting or first written resolution, the members shall immediately be convened or consulted by registered letter to a second time and decisions will be taken at the majority of the votes cast whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of members, at a majority of members representing at least three-quarters of the share capital of the Company and decisions to change the nationality of the Company are to be taken by members representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Financial year - Balance sheet

- Art. 16. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December of each year.
- **Art. 17.** Each year, as of 31 December, the board of managers or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of all assets and liabilities of the Company together with a profit and loss account and notes to the account in accordance with legal requirements.
- **Art. 18.** Each member may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the member's number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of members.

Supervision of the company

Art. 19. If the member's number exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be member(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of members following his appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the members or of the sole member (as the case may be) until the approval of the annual accounts of the relevant period by the members.

Where the thresholds of the law dated 19 th December 2002 relating inter alia to the trade and companies' register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the members amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the members or of the sole member (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The members at the majority vote determined by the Law or the sole member (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the member(s) proportionally to the corporate units they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 21. Notwithstanding the provisions of article twenty, the members of the Company, or the sole member (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law.

Winding-up - Liquidation

- **Art. 22.** The general meeting of members at the majority vote determined by the Law, or the sole member (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.
- Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of members or the sole member (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the members proportionally to the corporate units they hold.



Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Art 25. Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on December 31, 2011.

Subscription - Payment

All the 1,000 (one thousand) corporate units have been entirely subscribed by Mr. Michael Guldstrand named above, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Resolutions of the sole shareholder:

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

- 1. The number of manager is fixed at one (1).
- 2. The following person is appointed as the manager of the Company for an indefinite period:
- Mr. Philippe Meloni, born on November 7, 1971 in Boussu, Belgium, having its professional address at 41 Op Bierg L-8217 Mamer, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - 3. The registered office of the Company is set at Op Bierg L-8217 Mamer, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, the proxy-holder signed together with us, Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier juin,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence demeurant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

M. Michael Guldstrand, né le 26 avril 1965 à Kalmar, Suède, résident professionnellement à Adapto Advisors AB Oxtorgsgatan 4, SE-11157 Stockholm, Suède,

représenté par M. Jean-Yves Lhommel, employé privé, demeurant à 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 mai 2011.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

- **Art. 1** er. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).
 - Art. 2. La dénomination de la société est "Adapto Green Luxembourg S.à r.l.".
- **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de prise ferme, d'achats ou d'options, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences, droits et autres droits réels, droits personnels et intérêts de propriété, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de procéder, sous forme de placement privé, à l'émission d'obligations (incluant les obligations convertibles) et de certificats d'obligations et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.



La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Mamer, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Mamer par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Capital - Parts sociales

Art. 7. Le capital social est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cent Euros) représenté par 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 12,5 (douze Euros et cinquante cents) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Toute prime d'émission sera distribuable.

- **Art. 8.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.
 - Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 10. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales, dans la mesure où cet engagement est permis et accompli selon les dispositions de la loi.

Un tel rachat sera décidé par une résolution des associés ou une décision de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes à cet égard.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera le terme de leur mandat. Le(s) gérant(s) peut/peuvent ne pas être associé(s) de la Société. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le conseil de gérance désigne un président parmi ses membres.

La rémunération du/des gérants est/sont fixée(s) par résolution des associés prise à la majorité simple des voix exprimées ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des membres ou de son membre unique (selon les cas) peut, à n'importe quel moment et ad nutum, déplacer et remplacer n'importe quel manager.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à aux associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.



Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut désigner un président du conseil. Si un président est nommé, son vote sera compté comme n'importe quel autre vote d'un gérant et non comme une voix prépondérante (décisive en cas d'égalité de voix). Le conseil de gérance peut élire un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira en cas de convocation convenue par tout gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et de présenter l'ordre du jour de la dite réunion.

Les convocations peuvent être faites à chaque gérant par écrit ou par téléfax, courriel ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par téléfax, courriel, ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, courriel un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputé équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants participant à la réunion ou dûment représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par les gérants présents ou représentés.

Tout extrait ou copie de ce procès-verbal, qui pourra être émis selon la procédure juridique ou d'une toute autre manière, devra être signé par le président.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

L'intégralité des documents formera les circulaires dûment exécutés attestant l'adoption de la résolution. Les résolutions écrites peuvent être intégralement certifiées ou un extrait de ces dernières peut être délivré avec la signature du président.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, courriel ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 13. Un ou plusieurs gérant(s) (selon le cas) ne contracte(nt) en raison de ses (leurs) fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Comme simple mandataire, il n'est (ne sont) responsable(s) que de l'exécution de son (leurs) mandat(s).

Assemblée Générale des associés

Art. 14. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, le texte des résolutions écrites devra être envoyé aux associés, à leurs adresses inscrites au registre des



associés tenu par la Société, au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions proposée. Une résolution écrite approuvée unanimement, peut être adoptée sans avis préalable, à n'importe quel moment.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est fait conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins huit (8) jours avant l'assemblée. Si l'entièreté du capital social est représentée à l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans avis préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société et les décisions portant sur un changement de nationalité de la Société doivent êtres prises par les associés représentant cent pourcent (100%) du capital social.

Exercice social - Comptes annuels

- Art. 16. L'exercice social commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 17. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes ainsi qu'un compte de profits et pertes ainsi que les notes aux comptes en accord avec les prescriptions légales en vigueur.
- **Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 19. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de la Loi comptable du 19 Décembre 2002 sont atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs fonctions(s).

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de un dixième.



Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 21. Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale.

Dissolution - Liquidation

- Art. 22. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution et la liquidation de la Société ainsi qu'aux conditions de celleci.
- **Art. 23.** La liquidation devra s'effectuer par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, l'actif net résiduel de la Société sera attribué aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Art. 25. Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2011.

Libération - Apports

Toutes les 1000 (mille) parts ont été souscrites par M. Michael Guldstrand ci-dessus nommé, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a adopté les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre de gérant est fixé à 1 (un).
- 2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- M. Philippe Meloni, né le 7 novembre 1971 à Boussu, Belgique, avec adresse professionnelle au 41 Op Bierg L-8217 Mamer, Grand-Duché du Luxembourg;
 - 3. Le siège social de la Société est établi au 41 Op Bierg L-8217 Mamer, Grand-Duché du Luxembourg;

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-Y Lommel, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 6 juin 2011. Relation: RED/2011/1127. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 1 er juillet 2011.

Référence de publication: 2011096672/462.

(110110091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.



Imatec-Innovative Machine Technology, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 56.368.

Les déclarations requises par l'article 70 b et c de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, ainsi que les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de la société mère LANDEWYCK GROUP S.à.r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104260/12.

(110119098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Intranor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 106.455.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104263/10.

(110118805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Italia Snack s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9217 Diekirch, 8, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 107.889.

comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104266/9.

(110119573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Jaccar Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104268/9.

(110119718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Jaipour S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 107.625.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104269/9.

(110119337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Jasmine S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 20, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 60.450.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104271/9.

(110119343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.



Jeurggen, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 122.760.

Statuts coordonnés déposés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Paul DECKER Le Notaire

Référence de publication: 2011104267/12.

(110118826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Khephren S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104272/10.

(110118722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Kamps Food Retail Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 512.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104273/10.

(110119012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Kantrade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2565 Luxembourg, 6, rue de Salm.

R.C.S. Luxembourg B 72.566.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2011104275/11.

(110119755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Katiar Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 99.134.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104276/9.

(110119025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.



Amber Investment SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent. R.C.S. Luxembourg B 130.856.

In the year two thousand eleven, on the first day of July. Before Maître Paul DECKER, residing in Luxembourg.

There appeared:

the shareholders of "AMBER INVESTMENT SICAV SIF", ("the Corporation" a corporation established in Luxembourg under Luxembourg Law (R.C.S. B 130856), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated June 12 th 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2142 of September 29 th 2007, in an extraordinary general meeting called in by registered mail.

The meeting is opened at 10 a.m with Mr. Hermann KNÖDGEN, private employee, in the chair, with professional address in L-1413 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Katja HOFF, private employee, with professional address in L-1413 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Kerstin TIMMER, private employee, with professional address at L-1413 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entirety of the share capital is duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon all the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders represented having agreed to meet after examination of the agenda.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time to the registration authorities.

- II.- The agenda of the meeting is worded as follows:
- 1) Amendment of the Article 8, point 8.3 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"The issue price of Shares to be issued is based on the applicable net asset value per Share of the relevant Class in the relevant Sub-Fund, as determined in compliance with Article 12 hereof adjusted to reflect any premium or discount and any fees as determined by the Board and as disclosed in the Prospectus. By exception to the foregoing, Shares of each Class issued during the initial offering period in any Sub-Fund will be offered at an initial subscription price as fixed by the Board and as detailed in the Prospectus."

- 2) Amendment of the Article 12.7, last paragraph of the Articles of Incorporation to read as follows:
- "On each Valuation Day (as such period may be defined in the Prospectus) the "fair value" of each of the Company's assets within a Sub-Fund is to be reviewed and adjusted, where necessary, to reflect:
- a) an update on the latest available net asset value received from the manager or general partner of each of the underlying funds
- b) cash flows since the last available net asset value received from the manager or general partner of each of the Underlying Funds previous Valuation Day; and
 - c) the foreign exchange rate, if any."
 - 3) Amendment of the Article 12.11, last paragraph of the Articles of Incorporation to read as follows:

"In determining the amount of such liabilities the Board shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise formation and reorganization expenses, fees payable to its investment managers or investment advisors, including performance related fees, fees, expenses, disbursements and out-of-pocket expenses payable to its accountants, custodian and its correspondents, domiciliary, administrative, corporate, registrar and transfer agents, any paying agent, any distributors and permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the directors and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage and reasonable travelling costs in connection with Board meetings and meetings of any committee set up pursuant to Art 19.3, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, licensing fees for the use of the various indexes, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, translating, printing, advertising and distributing the Prospectus, further explanatory sales documents, periodical reports or registration statements, the costs of publishing the net asset value and any information relating to the estimated value of the Company, the cost of printing certificates, if any, and the costs of any reports to Shareholders, the cost of convening and holding Shareholders' or Board meetings and meetings of any committee set up pursuant to Art. 19.3 all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, transaction fees, the cost of publishing the issue and redemption prices, interests, bank charges and



brokerage, postage, insurance, telephone and telex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount ratably for yearly or other periods."

- 4) Replacement of references to the "corporate agent" by references to the "Administrative Agent" throughout the Articles of Incorporation.
 - 5) Deletion of all references to telex and telegram throughout the Articles of Incorporation.
- 6) Deletion of the last sentence of the Article 16.2 of the Articles of Incorporation, relating to the Chairman's veto right.
 - 7) Amendment of the Article 16.5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings. An approval transmitted to the Company by telefax or as an attachment to an electronic mail in portable document format (pdf) or by any other similar means of communication shall be deemed to be in writing. All documents shall form the record that proves that such decision has been taken."

8) Amendment of the Article 18 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two directors or by the signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board."

9) Amendment of the Article 19.3 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"The Board may create from time to time one or several committees composed of Board members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate, and it shall create such committees if the Prospectus so requires. The Board's powers shall be subject to any rights of such a committee as set out in the Prospectus."

10) Amendment of the Article 21.3 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"The term «conflict of interests», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the initiator, the investment advisor, the custodian, the administrator, the distributors as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the Board on its discretion."

11) Amendment of the Article 22.1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"The Investment Advisor, the members of the Board, the administrative agent and their officers, directors, Shareholders, agents and employees will each be entitled to be indemnified out of the assets of the Company in the case of any liabilities, actions proceedings, claims, costs, demands and expenses incurred or threatened by reason of its, his or her having been the Investment Advisor, a Board member, the administrative agent or an officer, director, Shareholder, agent or employee of the Investment Advisor, a Board member or the administrative agent provided that such person must not be indemnified in respect of any matter resulting from its or his wilful misconduct, bad faith, reckless disregard or gross negligence. Shareholders will not individually be obligated with respect to that indemnification beyond the amount of their commitments."

12) Amendment of the Article 25.1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of meeting, on the penultimate Friday of the month May of each year at 11.00 a.m. (Luxembourg time). If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg."

13) Amendment of the Article 28.4 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"Any resolution of the general meeting of Shareholders affecting the rights of the holders of Shares of any Sub-Fund vis-à-vis the rights of the holders of Shares of any other Sub-Fund(s), shall be subject in respect of each such Sub-Fund to the quorums and majority requirements described in Article 36 hereof."

14) Amendment of the Article 30.2 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"The Board of the Company may decide to liquidate one Sub-Fund if the net assets of such Sub-Fund have decreased to, or have not reached, an amount determined by the Board to be the minimum level for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner or if a change in circumstances relating to the Sub-Fund concerned would justify such liquidation. Any Shareholders will be notified by the Company of any decision to liquidate the relevant Sub-Fund prior to the effective date of the liquidation and the notice will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations."

15) Amendment of the Article 30.3 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"Unless the Board otherwise decides in the interest of, or to keep equal treatment between, the Shareholders, the Shareholders of the Sub-Fund concerned may request redemption of their Shares. Assets, which could not be distributed to their beneficiaries upon the close of the liquidation of the Sub-Fund concerned, will be deposited with the «Caisse de Consignation» on behalf of their beneficiaries."

16) Amendment of the Article 33.1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"Distributions shall be paid in accordance with the order of payments set forth in the Prospectus and more in particular as set forth in respect of each Sub-Fund. Except as otherwise provided for in the Prospectus, the general meeting of Shareholders in respect of each Sub-Fund, within the limits provided by law, shall determine how the profits, if any, of



the Company shall be treated, and from time to time may declare dividends, provided, however, that the capital of the Company does not fall below the prescribed minimum capital."

- 17) Amendment of the Article 35.7 of the Articles of Incorporation to read as follows:
- "Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the «Caisse de Consignation» on behalf of the persons entitled thereto."
 - 18) Addition of new articles 35.8 and 35.9, to read as follows:
- "35.8. Subject to the provisions and conditions stated in the prospectus of the Company, each of the Board of Directors of the Company or of the general meeting of the Shareholders of a specific Sub-Fund may decide to redeem all the Shares of the relevant Sub-Fund and refund to the Shareholders the Net Asset Value of their Shares (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of Shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of the validly cast votes.
 - 35.9. The dissolution of the last Compartment of the Company will result in the liquidation of the Company."
 - 19) Amendment to the Prospectus of the Company, including:
 - the amendments to the Articles as detailed above,
 - the restructuring the Company as detailed in the draft prospectus,

the renaming of existing Shares to "A Shares" from the date of the first closing and the ending of their Commitment Periods on 31.12.2017.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The general meeting resolves to change article 8.3. of the corporation's articles of incorporation as follows:

"The issue price of Shares to be issued is based on the applicable net asset value per Share of the relevant Class in the relevant Sub-Fund, as determined in compliance with Article 12 hereof adjusted to reflect any premium or discount and any fees as determined by the Board and as disclosed in the Prospectus. By exception to the foregoing, Shares of each Class issued during the initial offering period in any Sub-Fund will be offered at an initial subscription price as fixed by the Board and as detailed in the Prospectus."

Second resolution

The general meeting resolves to change article 12.7, last paragraph of the Articles of Incorporation to read as follows: "On each Valuation Day (as such period may be defined in the Prospectus) the "fair value" of each of the Company's

assets within a Sub-Fund is to be reviewed and adjusted, where necessary, to reflect:

- a) an update on the latest available net asset value received from the manager or general partner of each of the underlying funds
- b) cash flows since the last available net asset value received from the manager or general partner of each of the Underlying Funds previous Valuation Day; and
 - c) the foreign exchange rate, if any."

Third resolution

The general meeting resolves to change article Article 12.11, last paragraph of the Articles of Incorporation to read as follows:

"In determining the amount of such liabilities the Board shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise formation and reorganization expenses, fees payable to its investment managers or investment advisors, including performance related fees, fees, expenses, disbursements and out-of-pocket expenses payable to its accountants, custodian and its correspondents, domiciliary, administrative, corporate, registrar and transfer agents, any paying agent, any distributors and permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the directors and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage and reasonable travelling costs in connection with Board meetings and meetings of any committee set up pursuant to Art 19.3, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, licensing fees for the use of the various indexes, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, translating, printing, advertising and distributing the Prospectus, further explanatory sales documents, periodical reports or registration statements, the costs of publishing the net asset value and any information relating to the estimated value of the Company, the cost of printing certificates, if any, and the costs of any reports to Shareholders, the cost of convening and holding Shareholders' or Board meetings and meetings of any committee set up pursuant to Art. 19.3 all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, transaction fees, the cost of publishing the issue and redemption prices, interests, bank charges and

104860



brokerage, postage, insurance, telephone. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount ratably for yearly or other periods."

Fourth resolution

The general meeting resolves to replace the references to the "corporate agent" by references to the "Administrative Agent" throughout the Articles of Incorporation.

Fifth resolution

The general meeting resolves to delete all references to telex and telegram throughout the Articles of Incorporation.

Sixth resolution

The general meeting resolves to delete the last sentence of the Article 16.2 of the Articles of Incorporation, relating to the Chairman's veto right.

Seventh resolution

The general meeting resolves to amend Article 16.5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings. An approval transmitted to the Company by telefax or as an attachment to an electronic mail in portable document format (pdf) or by any other similar means of communication shall be deemed to be in writing. All documents shall form the record that proves that such decision has been taken."

Eighth resolution

The general meeting resolves to amend Article 18 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two directors or by the signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board."

Ninth resolution

The general meeting resolves to amend Article 19.3 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"The Board may create from time to time one or several committees composed of Board members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate, and it shall create such committees if the Prospectus so requires. The Board's powers shall be subject to any rights of such a committee as set out in the Prospectus."

Tenth resolution

The general meeting resolves to amend Article 21.3 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"The term «conflict of interests», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the initiator, the investment advisor, the custodian, the administrator, the distributors as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the Board on its discretion."

Eleventh resolution

The general meeting resolves to amend Article 22.1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"The Investment Advisor, the members of the Board, the administrative agent and their officers, directors, Shareholders, agents and employees will each be entitled to be indemnified out of the assets of the Company in the case of any liabilities, actions proceedings, claims, costs, demands and expenses incurred or threatened by reason of its, his or her having been the Investment Advisor, a Board member, the administrative agent or an officer, director, Shareholder, agent or employee of the Investment Advisor, a Board member or the administrative agent provided that such person must not be indemnified in respect of any matter resulting from its or his wilful misconduct, bad faith, reckless disregard or gross negligence. Shareholders will not individually be obligated with respect to that indemnification beyond the amount of their commitments."

Twelfth resolution

The general meeting resolves to amend Article 25.1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of meeting, on the penultimate Friday of the month May of each year at 11.00 a.m. (Luxembourg time). If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg."

Thirteenth resolution

The general meeting resolves to amend Article 28.4 of the Articles of Incorporation to read as follows:



"Any resolution of the general meeting of Shareholders affecting the rights of the holders of Shares of any Sub-Fund vis-à-vis the rights of the holders of Shares of any other Sub-Fund(s), shall be subject in respect of each such Sub-Fund to the quorums and majority requirements described in Article 36 hereof."

Fourteenth resolution

The general meeting resolves to amendment Article 30.2 of the Articles of incorporation to read as follows:

"The Board of the Company may decide to liquidate one Sub-Fund if the net assets of such Sub-Fund have decreased to, or have not reached, an amount determined by the Board to be the minimum level for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner or if a change in circumstances relating to the Sub-Fund concerned would justify such liquidation. Any Shareholders will be notified by the Company of any decision to liquidate the relevant Sub-Fund prior to the effective date of the liquidation and the notice will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations."

Fifteenth resolution

The general meeting resolves to amendment Article 30.3 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"Unless the Board otherwise decides in the interest of, or to keep equal treatment between, the Shareholders, the Shareholders of the Sub-Fund concerned may request redemption of their Shares. Assets, which could not be distributed to their beneficiaries upon the close of the liquidation of the Sub-Fund concerned, will be deposited with the «Caisse de Consignation» on behalf of their beneficiaries."

Sixteenth resolution

The general meeting resolves to amend Article 33.1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"Distributions shall be paid in accordance with the order of payments set forth in the Prospectus and more in particular as set forth in respect of each Sub-Fund. Except as otherwise provided for in the Prospectus, the general meeting of Shareholders in respect of each Sub-Fund, within the limits provided by law, shall determine how the profits, if any, of the Company shall be treated, and from time to time may declare dividends, provided, however, that the capital of the Company does not fall below the prescribed minimum capital."

Seventeenth resolution

The general meeting resolves to amend Article 35.7 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the «Caisse de Consignation» on behalf of the persons entitled thereto."

Eighteenth resolution

The general meeting resolves to add two new articles 35.8 and 35.9, to read as follows:

"35.8. Subject to the provisions and conditions stated in the prospectus of the Company, each of the Board of Directors of the Company or of the general meeting of the Shareholders of a specific Sub-Fund may decide to redeem all the Shares of the relevant Sub-Fund and refund to the Shareholders the Net Asset Value of their Shares (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of Shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of the validly cast votes.

35.9. The dissolution of the last Compartment of the Company will result in the liquidation of the Company."

Ninteenth resolution

The general meeting resolves to amend the Prospectus of the Company, including:

- the amendments to the Articles as detailed above,
- the restructuring the Company as detailed in the draft prospectus,
- the renaming of existing Shares to "A Shares" from the date of the first closing and the ending of their Commitment Periods on 31.12.2017.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed by the chairman at 11 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by an German translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.



Es folgt die Deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendelf, den ersten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "AMBER INVESTMENT SICAV SIF", mit Sitz in Luxemburg, RCS Nummer B130856, gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch Maître Martine Schaeffer, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 12. Juni 2007, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2142 vom 29. September 2007 veröffentlicht wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, zu welcher sie mittels Einschreiben einberufen wurden.

Die Versammlung beginnt um 10.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Hermann KNÖDGEN, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in L-1413 Luxemburg.

Derselbe ernennt zur Schriftführerin Frau Katja HOFF, Privatbeamtin, mit Berufsanschrift in L-1413 Luxemburg. Zur Stimmzählerin wird ernannt Frau Kerstin TIMMER, Privatbeamtin, mit Berufsanschrift in L-1413 Luxemburg. Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I.- Aus der Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, erhellt dass die Gesamtheit des Kapitals vertreten ist, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt zusammen mit den Vollmachten und dem gegenwärtigen Protokoll, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

Die Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber bleiben, nach gehöriger "ne varietur" Unterzeichnung durch die Parteien und den instrumentierenden Notar gegenwärtigem Protokoll als Anlage beigebogen.

- II.- Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:
- 1) Änderung von Artikel 8, Punkt 8.3. der Satzung, der nun wie folgt lautet:
- "Der Ausgabepreis der auszugebenden Anteile basiert auf dem geltenden Nettoinventarwert pro Anteil der betreffenden Klasse im betreffenden Teilfonds, der gemäß Artikel 12 der vorliegenden Satzung ermittelt wird, inklusive Prämien, Diskont oder etwaiger zusätzlicher Gebühren, die vom Verwaltungsrat festgelegt und im Verkaufsprospekt aufgeführt sind. Abweichend hiervon werden Anteile jeder Klasse, die während der Erstausgabefrist in einem beliebigen Teilfonds ausgegeben werden, zu einem Erstausgabepreis angeboten, der vom Verwaltungsrat festgelegt wird und dem Verkaufsprospekt zu entnehmen ist."
- 2) Änderung von Artikel 12.7. letzter Absatz der Satzung, der nun wie folgt lautet: "An jedem Bewertungsstichtag (gemäß der Festlegung dieser Zeiträume im Verkaufsprospekt) muss der Zeitwert jedes Vermögenswertes der Gesellschaft in einem Teilfonds neu festgelegt und gegebenenfalls unter Berücksichtigung folgender Vorgaben angepasst werden:
- a) Aktualisierung des letzten verfügbaren Nettoinventarwertes, der vom Fondsmanager oder vom Gesellschafter jedes Basisfonds vorgelegt wird
- b) Cashflows seit dem letzten verfügbaren Nettoinventarwert von dem Manager oder General Partner des Zielfonds seit dem letzten Bewertungsstichtag und
 - c) Wechselkurs, sofern vorhanden."
 - 3) Änderung von Artikel 12.11., letzter Absatz der Satzung, der nun wie folgt lautet:

"Bei der Festlegung dieser Verbindlichkeiten muss der Verwaltungsrat sämtliche von der Gesellschaft zu entrichtenden Ausgaben berücksichtigen. Diese umfassen Gründungs- und Reorganisationskosten, Honorare für die Verwaltungsgesellschaften oder die Anlageberater, einschließlich Erfolgshonorare, Gebühren, Aufwendungen, Auszahlungen und Nebenkosten für ihre Buchhalter, die Depotbank und ihre Korrespondenten, Domizilstelle, Verwaltungsstelle, Brokerfirma, Registerführer und Transferstelle, etwaige Zahlstellen, Vertriebsgesellschaften und ständige Vertreter an den Registrierungsorten sowie alle anderen Vertreter der Gesellschaft, die Vergütung der Verwaltungsratsmitglieder und ihrer angemessenen Nebenkosten, Versicherungsschutz und angemessene Reisekosten im Zusammenhang mit Verwaltungsratssitzungen und Sitzungen der gemäss Artikel 19.3 aufgesetzten Ausschüsse, Honorare und Kosten für gesetzliche Leistungen und Prüfungsleistungen, etwaige Gebühren und Kosten im Zusammenhang mit der Eintragung und der Vertretung der Gesellschaft bei beliebigen Behörden oder Börsen im Großherzogtum Luxemburg und in jedem anderen Land, Lizenzgebühren für die Verwendung der diversen Indizes, Kosten für Berichtswesen und Veröffentlichungen, einschließlich der Kosten für Vorbereitung, Übersetzung, Druck, Werbung und Verteilung des Verkaufsprospektes, weitere Vertriebsdokumente, regelmäßige Berichte oder Registrierungsanträge, Kosten für die Veröffentlichung des Nettoinventarwertes sowie alle Informationen im Zusammenhang mit dem geschätzten Wert der Gesellschaft, die Kosten für den Druck von Zertifikaten, sofern vorhanden, und die Kosten für eventuelle Berichte an die Anteilseigner, die Kosten für die Einberufung und Veranstaltung von Versammlungen der Anteilseigner, des Verwaltungsrates und der gemäss Artikel 19.3 aufgesetzten Ausschüsse, sämtliche Steuern, Abgaben, staatliche und ähnliche Aufwendungen sowie alle anderen Betriebskosten, einschließlich der Kosten für den Kauf und den Verkauf von Vermögenswerten, Transaktionsgebühren, Kosten für die Veröffentlichung der Ausgabe- und Rücknahmepreise, Zinsen, Bank-und Maklergebühren, Porto-, Versicherungs-, Tele-



fon- und Telexgebühren. Die Gesellschaft kann Verwaltungs- und sonstige regelmäßig wiederkehrende Gebühren auf der Grundlage eines Schätzbetrags anteilsmäßig für ein Jahr oder andere Zeiträume berechnen."

- 4) Ersetzen der Referenzen "corporate agent" durch "Aministrative Agent" in der gesamten Satzung.
- 5) Streichung der Referenzen "elex und Telegramm" in der gesamten Satzung.
- 6) Streichung des letzten Satzes von Artikel 16.2. der Satzung, betreffend des Vetorechts des Vorsitzenden.
- 7) Änderung von Artikel 16.5. der Satzung, der nun wie folgt lautet:

"Schriftliche Beschlüsse, die von allen Verwaltungsratsmitgliedern angenommen und unterzeichnet wurden, haben die gleiche Wirkung wie Beschlüsse, die bei der Verwaltungsratssitzung verabschiedet werden. Eine Zustimmung die der Gesellschaft per Telefax oder als Anhang zu einer Elektronischen Mail in "portable document format" (pdf) oder jedes andere vergleichbare Kommunikationsmittel gelten als schriftliche Bestätigung. Alle Dokumente gelten gemeinsam als Beleg für den betreffenden Beschluss."

8) Änderung von Artikel 18 der Satzung, der nun wie folgt lautet:

"Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Unterschrift einer oder mehrerer beliebiger, vom Verwaltungsrat bevollmächtigter Personen, wirksam verpflichtet."

9) Änderung von Artikel 19.3. der Satzung, der nun wie folgt lautet:

"Der Verwaltungsrat kann von Zeit zu Zeit einen oder mehrere Ausschüsse einrichten, die mit Verwaltungsratsmitgliedern und/oder externen Persönlichkeiten besetzt sind, und ihnen die erforderlichen Befugnisse und Aufgaben übertragen und muss solche Ausschüsse einrichten wenn der Verkaufsprospekt dies vorsieht. Die Befugnisse des Verwaltungsrates sind gemäss der im Verkaufsprospekt vorgesehenen Befugnisse eines Ausschusses eingeschränkt."

10) Änderung von Artikel 21.3. der Satzung, der nun wie folgt lautet:

"Der im vorhergehenden Satz verwendete Begriff "Interessenkonflikt" betrifft keine Beziehung zu oder Interesse an einer beliebigen Angelegenheit, Position oder Transaktion, an welcher der Initiator, die Verwaltungsgesellschaft, die Depotbank, der Anlageberater, die Vertriebsgesellschaften oder jede andere Person, Gesellschaft oder Einheit beteiligt ist, wie jeweils vom Verwaltungsrat in seinem eigenen Ermessen festgelegt wird."

11) Änderung von Artikel 22.1. der Satzung, der nun wie folgt lautet:

"Der Anlageberater, die Verwaltungsratsmitglieder, der Vertreter und ihre Handlungsbevollmächtigten, Direktoren, Aktionäre, Vertreter und Angestellte haben einen Entschädigungsanspruch gegenüber der Gesellschaft bezüglich aller Verbindlichkeiten, Prozesskosten, Forderungen, Kosten, Anfragen und Spesen die entstanden sind oder entstehen könnten, weil dieser als Anlageberater, Verwaltungsratsmitglied, Vertreter oder als Handlungsbevollmächtigter, Direktor, Aktionäre, Vertreter oder Angestellter, Verwaltungsratsmitglied oder Vertreter des Anlageberaters aufgetreten ist. Ausgenommen sind Angelegenheiten, in denen eine solche Person auf Grund vorsätzlichen Fehlverhaltens, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder Vorsatz für verantwortlich erklärt wird. Aktieneigner können über ihr Commitment hinaus, nicht individuell zu dieser Entschädigung verpflichtet werden."

12) Änderung von Artikel 25.1. der Satzung, der nun wie folgt lautet:

"Die Jahreshauptversammlung findet jedes Jahr am vorletzten Freitag des Monats Mai um 11 Uhr (Luxemburgische Zeit) am eingetragenen Sitz der Gesellschaft oder an einem beliebigen anderen Ort statt, der in der Einberufung zur Versammlung genannt ist. Sollte dieser Tag in Luxemburg kein Bankgeschäftstag sein, findet die Jahreshauptversammlung am darauf folgenden Bankgeschäftstag in Luxemburg statt."

13) Änderung von Artikel 28.4. der Satzung, der nun wie folgt lautet:

"Jeder Beschluss der Hauptversammlung der Anteilseigner, der die Rechte der Inhaber von Anteilen eines beliebigen Teilfonds gegenüber den Rechten der Inhaber von Anteilen eines beliebigen anderen Teilfonds berührt, unterliegt für jeden Teilfonds im Hinblick auf Beschlussfähigkeit und Mehrheit den in Artikel 36 der vorliegenden Satzung beschriebenen Anforderungen."

14) Änderung von Artikel 30.2. der Satzung, der nun wie folgt lautet:

"Der Verwaltungsrat kann die Auflösung eines Teilfonds beschließen, wenn das Nettovermögen des betreffenden Teilfonds auf einen Betrag gesunken ist bzw. den Betrag nicht erreicht hat, der vom Verwaltungsrat als Mindestbetrag für eine effiziente Führung des betreffenden Teilfonds festgelegt wurde, oder wenn eine Veränderung der für den betreffenden Teilfonds geltenden Umstände eine solche Auflösung rechtfertigen würde. Die betroffenen Anteilseigner werden durch die Gesellschaft vor dem Inkrafttreten der Auflösung von einer eventuellen Entscheidung zur Auflösung des betreffenden Teilfonds in Kenntnis gesetzt. In der entsprechenden Benachrichtigung werden die Gründe für die Auflösung und die damit verbundenen Maßnahmen dargelegt."

15) Änderung von Artikel 30.3. der Satzung, der nun wie folgt lautet:

"Sofern der Verwaltungsrat nichts Anderslautendes entscheidet, um die Interessen der Anteilseigner zu wahren oder um eine Gleichbehandlung zwischen den Anteilseignern zu gewährleisten, können die Anteilseigner des betroffenen Teilfonds weiterhin die Rücknahme ihrer Anteile verlangen. Vermögenswerte, die nach der Auflösung des betroffenen Teilfonds nicht an ihre Begünstigten ausgeschüttet werden konnten, werden im Namen ihrer Begünstigten bei der "Caisse des Consignations" hinterlegt."



- 16) Änderung von Artikel 33.1. der Satzung, der nun wie folgt lautet: "Ausschüttungen erfolgen gemäß der im Verkaufsprospekt dargelegten und für jeden Teilfonds geltenden Rangfolge der Zahlungen. Die Hauptversammlung der Anteilseigner legt für jeden Teilfonds innerhalb der gesetzlich vorgeschriebenen Grenzen fest, wie die Gewinne der Gesellschaft, sofern vorhanden, verwendet werden. Sie kann gegebenenfalls Dividenden ausweisen, wenn das Kapital der Gesellschaft nicht unter das festgelegte Mindestkapital fällt, es sei denn der Verkaufsprospekt beinhaltet andere Bestimmungen."
 - 17) Änderung von Artikel 35.7. der Satzung, der nun wie folgt lautet:
- "Alle Auflösungserlöse, die nach der Auflösung nicht an ihre Begünstigten ausgeschüttet werden können, werden die entsprechenden Vermögenswerte im Namen der Anspruchsberechtigten bei der "Caisse de Consignation" hinterlegt."
 - 18) Hinzufügen von zwei neuen Artikeln 35.8. und 35.9., die lauten:
- " 35.8. Gemäß den Bestimmungen des Verkaufsprospektes, können entweder der Verwaltungsrat der Gesellschaft oder eine Generalversammlung der Aktieneigner eines spezifischen Teilfonds bestimmen, dass die Aktien des Teilfonds zurückgekauft werden sollen und, dass die Aktieneigner zum Nettoinventarwert ihrer Aktien (indem aktuelle Verwirklichungspreise der Aktiva und Spesen in Betracht gezogen werden) am Tag an dem solch ein Beschluss getroffen wird, rückerstattet werden. Es gelten keine Anforderungen an eine beschlussfähige Mehrheit für solch eine Generalversammlung und Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit gebilligt."
 - " 35.9. Die Auflösung des letzten Teilfonds der Gesellschaft hat als Folgen die Auflösung der Gesellschaft."
 - 19) Änderung des Prospektes der Gesellschaft, beinhaltend:
 - die Änderungen der Satzung wie oben angeführt;
 - die Restrukturierung der Gesellschaft wie beschrieben im Prospektentwurf;
- die Umfirmierung der bestehenden Anteile in "A Anteile" zum Datum des "first closing" und zum Ende von ihrer "Commitment Period" zum 31.12.2017.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 8.3. der Satzung der Gesellschaft abzuändern, so dass dieser Artikel nunmehr wie folgt lautet:

"Der Ausgabepreis der auszugebenden Anteile basiert auf dem geltenden Nettoinventarwert pro Anteil der betreffenden Klasse im betreffenden Teilfonds, der gemäß Artikel 12 der vorliegenden Satzung ermittelt wird, inklusive Prämien, Diskont oder etwaiger zusätzlicher Gebühren, die vom Verwaltungsrat festgelegt und im Verkaufsprospekt aufgeführt sind. Abweichend hiervon werden Anteile jeder Klasse, die während der Erstausgabefrist in einem beliebigen Teilfonds ausgegeben werden, zu einem Erstausgabepreis angeboten, der vom Verwaltungsrat festgelegt wird und dem Verkaufsprospekt zu entnehmen ist."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 12.7., letzter Absatz der Satzung der Gesellschaft abzuändern, so dass dieser Artikel nunmehr wie folgt lautet:

"An jedem Bewertungsstichtag (gemäß der Festlegung dieser Zeiträume im Verkaufsprospekt) muss der Zeitwert jedes Vermögenswertes der Gesellschaft in einem Teilfonds neu festgelegt und gegebenenfalls unter Berücksichtigung folgender Vorgaben angepasst werden:

- d) Aktualisierung des letzten verfügbaren Nettoinventarwertes, der vom Fondsmanager oder vom Gesellschafter jedes Basisfonds vorgelegt wird
- e) Cashflows seit dem letzten verfügbaren Nettoinventarwert von dem Manager oder General Partner des Zielfonds seit dem letzten Bewertungsstichtag und
 - f) Wechselkurs, sofern vorhanden."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 12.11., letzter Absatz der Satzung der Gesellschaft abzuändern, so dass dieser Artikel nunmehr wie folgt lautet:

"Bei der Festlegung dieser Verbindlichkeiten muss der Verwaltungsrat sämtliche von der Gesellschaft zu entrichtenden Ausgaben berücksichtigen. Diese umfassen Gründungs- und Reorganisationskosten, Honorare für die Verwaltungsgesellschaften oder die Anlageberater, einschließlich Erfolgshonorare, Gebühren, Aufwendungen, Auszahlungen und Nebenkosten für ihre Buchhalter, die Depotbank und ihre Korrespondenten, Domizilstelle, Verwaltungsstelle, Brokerfirma, Registerführer und Transferstelle, etwaige Zahlstellen, Vertriebsgesellschaften und ständige Vertreter an den Registrierungsorten sowie alle anderen Vertreter der Gesellschaft, die Vergütung der Verwaltungsratsmitglieder und ihrer angemessenen Nebenkosten, Versicherungsschutz und angemessene Reisekosten im Zusammenhang mit Verwaltungs-



ratssitzungen und Sitzungen der gemäss Artikel 19.3 aufgesetzten Ausschüsse, Honorare und Kosten für gesetzliche Leistungen und Prüfungsleistungen, etwaige Gebühren und Kosten im Zusammenhang mit der Eintragung und der Vertretung der Gesellschaft bei beliebigen Behörden oder Börsen im Großherzogtum Luxemburg und in jedem anderen Land, Lizenzgebühren für die Verwendung der diversen Indizes, Kosten für Berichtswesen und Veröffentlichungen, einschließlich der Kosten für Vorbereitung, Übersetzung, Druck, Werbung und Verteilung des Verkaufsprospektes, weitere Vertriebsdokumente, regelmäßige Berichte oder Registrierungsanträge, Kosten für die Veröffentlichung des Nettoinventarwertes sowie alle Informationen im Zusammenhang mit dem geschätzten Wert der Gesellschaft, die Kosten für den Druck von Zertifikaten, sofern vorhanden, und die Kosten für eventuelle Berichte an die Anteilseigner, die Kosten für die Einberufung und Veranstaltung von Versammlungen der Anteilseigner, des Verwaltungsrates und der gemäss Artikel 19.3 aufgesetzten Ausschüsse, sämtliche Steuern, Abgaben, staatliche und ähnliche Aufwendungen sowie alle anderen Betriebskosten, einschließlich der Kosten für den Kauf und den Verkauf von Vermögenswerten, Transaktionsgebühren, Kosten für die Veröffentlichung der Ausgabe-und Rücknahmepreise, Zinsen, Bank-und Maklergebühren, Porto-, Versicherungs-, Telefongebühren. Die Gesellschaft kann Verwaltungs- und sonstige regelmäßig wiederkehrende Gebühren auf der Grundlage eines Schätzbetrags anteilsmäßig für ein Jahr oder andere Zeiträume berechnen."

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Referenzen zu "corporate Agent" durch "Administrative Agent" zu ersetzen in der gesamten Satzung der Gesellschaft.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Referenzen "Telex und Telegramm" der gesamten Satzung der Gesellschaft zu streichen.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den letzten Satz von Artikel 16.2. zu streichen, betreffend des Vetorechts des Vorsitzenden.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 16.5. der Satzung der Gesellschaft abzuändern, so dass dieser Artikel nunmehr wie folgt lautet:

"Schriftliche Beschlüsse, die von allen Verwaltungsratsmitgliedern angenommen und unterzeichnet wurden, haben die gleiche Wirkung wie Beschlüsse, die bei der Verwaltungsratssitzung verabschiedet werden. Eine Zustimmung die der Gesellschaft per Telefax oder als Anhang zu einer Elektronischen Mail in "portable document format" (pdf) oder jedes andere vergleichbare Kommunikationsmittel gelten als schriftliche Bestätigung. Alle Dokumente gelten gemeinsam als Beleg für den betreffenden Beschluss."

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 18 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, so dass dieser Artikel nunmehr wie folgt lautet:

"Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Unterschrift einer oder mehrerer beliebiger, vom Verwaltungsrat bevollmächtigter Personen, wirksam verpflichtet."

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 19.3. der Satzung der Gesellschaft abzuändern, so dass dieser Artikel nunmehr wie folgt lautet:

"Der Verwaltungsrat kann von Zeit zu Zeit einen oder mehrere Ausschüsse einrichten, die mit Verwaltungsratsmitgliedern und/oder externen Persönlichkeiten besetzt sind, und ihnen die erforderlichen Befugnisse und Aufgaben übertragen und muss solche Ausschüsse einrichten wenn der Verkaufsprospekt dies vorsieht. Die Befugnisse des Verwaltungsrates sind gemäss der im Verkaufsprospekt vorgesehenen Befugnisse eines Ausschusses eingeschränkt."

Zehnter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 21.3. der Satzung der Gesellschaft abzuändern, so dass dieser Artikel nunmehr wie folgt lautet:

"Der im vorhergehenden Satz verwendete Begriff "Interessenkonflikt" betrifft keine Beziehung zu oder Interesse an einer beliebigen Angelegenheit, Position oder Transaktion, an welcher der Initiator, die Verwaltungsgesellschaft, die Depotbank, der Anlageberater, die Vertriebsgesellschaften oder jede andere Person, Gesellschaft oder Einheit beteiligt ist, wie jeweils vom Verwaltungsrat in seinem eigenen Ermessen festgelegt wird."

Elfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 22.1. der Satzung der Gesellschaft abzuändern, so dass dieser Artikel nunmehr wie folgt lautet:



"Der Anlageberater, die Verwaltungsratsmitglieder, der Vertreter und ihre Handlungsbevollmächtigten, Direktoren, Aktionäre, Vertreter und Angestellte haben einen Entschädigungsanspruch gegenüber der Gesellschaft bezüglich aller Verbindlichkeiten, Prozesskosten, Forderungen, Kosten, Anfragen und Spesen die entstanden sind oder entstehen könnten, weil dieser als Anlageberater, Verwaltungsratsmitglied, Vertreter oder als Handlungsbevollmächtigter, Direktor, Aktionäre, Vertreter oder Angestellter, Verwaltungsratsmitglied oder Vertreter des Anlageberaters aufgetreten ist. Ausgenommen sind Angelegenheiten, in denen eine solche Person auf Grund vorsätzlichen Fehlverhaltens, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder Vorsatz für verantwortlich erklärt wird. Aktieneigner können über ihr Commitment hinaus, nicht individuell zu dieser Entschädigung verpflichtet werden."

Zwölfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 25.1. der Satzung der Gesellschaft abzuändern, so dass dieser Artikel nunmehr wie folgt lautet:

"Die Jahreshauptversammlung findet jedes Jahr am vorletzten Freitag des Monats Mai um 11 Uhr (Luxemburgische Zeit) am eingetragenen Sitz der Gesellschaft oder an einem beliebigen anderen Ort statt, der in der Einberufung zur Versammlung genannt ist. Sollte dieser Tag in Luxemburg kein Bankgeschäftstag sein, findet die Jahreshauptversammlung am darauf folgenden Bankgeschäftstag in Luxemburg statt."

Dreizehnter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 28.4. der Satzung der Gesellschaft abzuändern, so dass dieser Artikel nunmehr wie folgt lautet:

"Jeder Beschluss der Hauptversammlung der Anteilseigner, der die Rechte der Inhaber von Anteilen eines beliebigen Teilfonds gegenüber den Rechten der Inhaber von Anteilen eines beliebigen anderen Teilfonds berührt, unterliegt für jeden Teilfonds im Hinblick auf Beschlussfähigkeit und Mehrheit den in Artikel 36 der vorliegenden Satzung beschriebenen Anforderungen."

Vierzehnter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 30.2. der Satzung der Gesellschaft abzuändern, so dass dieser Artikel nunmehr wie folgt lautet:

"Der Verwaltungsrat kann die Auflösung eines Teilfonds beschließen, wenn das Nettovermögen des betreffenden Teilfonds auf einen Betrag gesunken ist bzw. den Betrag nicht erreicht hat, der vom Verwaltungsrat als Mindestbetrag für eine effiziente Führung des betreffenden Teilfonds festgelegt wurde, oder wenn eine Veränderung der für den betreffenden Teilfonds geltenden Umstände eine solche Auflösung rechtfertigen würde. Die betroffenen Anteilseigner werden durch die Gesellschaft vor dem Inkrafttreten der Auflösung von einer eventuellen Entscheidung zur Auflösung des betreffenden Teilfonds in Kenntnis gesetzt. In der entsprechenden Benachrichtigung werden die Gründe für die Auflösung und die damit verbundenen Maßnahmen dargelegt."

Fünfzehnter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 30.3. der Satzung der Gesellschaft abzuändern, so dass dieser Artikel nunmehr wie folgt lautet:

"Sofern der Verwaltungsrat nichts Anderslautendes entscheidet, um die Interessen der Anteilseigner zu wahren oder um eine Gleichbehandlung zwischen den Anteilseignern zu gewährleisten, können die Anteilseigner des betroffenen Teilfonds weiterhin die Rücknahme ihrer Anteile verlangen. Vermögenswerte, die nach der Auflösung des betroffenen Teilfonds nicht an ihre Begünstigten ausgeschüttet werden konnten, werden im Namen ihrer Begünstigten bei der "Caisse des Consignations" hinterlegt."

Sechzehnter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 33.1. der Satzung der Gesellschaft abzuändern, so dass dieser Artikel nunmehr wie folgt lautet:

"Ausschüttungen erfolgen gemäß der im Verkaufsprospekt dargelegten und für jeden Teilfonds geltenden Rangfolge der Zahlungen. Die Hauptversammlung der Anteilseigner legt für jeden Teilfonds innerhalb der gesetzlich vorgeschriebenen Grenzen fest, wie die Gewinne der Gesellschaft, sofern vorhanden, verwendet werden. Sie kann gegebenenfalls Dividenden ausweisen, wenn das Kapital der Gesellschaft nicht unter das festgelegte Mindestkapital fällt, es sei denn der Verkaufsprospekt beinhaltet andere Bestimmungen."

Siebzehnter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 35.7. der Satzung der Gesellschaft abzuändern, so dass dieser Artikel nunmehr wie folgt lautet:

"Alle Auflösungserlöse, die nach der Auflösung nicht an ihre Begünstigten ausgeschüttet werden können, werden die entsprechenden Vermögenswerte im Namen der Anspruchsberechtigten bei der "Caisse de Consignation" hinterlegt."



Achtzehnter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt zwei neue Artikel 35.8. und 35.9. der Satzung der Gesellschaft hinzuzufügen, welche wie folgt lauten:

" 35.8. Gemäß den Bestimmungen des Verkaufsprospektes, können entweder der Verwaltungsrat der Gesellschaft oder eine Generalversammlung der Aktieneigner eines spezifischen Teilfonds bestimmen, dass die Aktien des Teilfonds zurückgekauft werden sollen und, dass die Aktieneigner zum Nettoinventarwert ihrer Aktien (indem aktuelle Verwirklichungspreise der Aktiva und Spesen in Betracht gezogen werden) am Tag an dem solch ein Beschluss getroffen wird, rückerstattet werden. Es gelten keine Anforderungen an eine beschlussfähige Mehrheit für solch eine Generalversammlung und Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit gebilligt."

" 35.9. Die Auflösung des letzten Teilfonds der Gesellschaft hat als Folgen die Auflösung der Gesellschaft."

Neunzehnter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Änderung des Prospektes der Gesellschaft, beinhaltend:

- die Änderungen der Satzung wie oben angeführt;
- die Restrukturierung der Gesellschaft wie beschrieben im Prospektentwurf;
- die Umfirmierung der bestehenden Anteile in "A Anteile" zum Datum des "first closing"und zum Ende von ihrer "Commitment Period" zum 31.12.2017. Da die Tagesordnung somit erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen um 11.00 Uhr.

Der unterzeichnete Notar, der die deutsche Sprache versteht und spricht stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Anfrage der Erschienenen auf englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Anfrage derselben Erschienenen und im Falle von Abweichungen zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist die englische Fassung maßgeblich.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen am Datum wie Eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchliche Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: N. GLOESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30514. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096700/579.

(110109826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

KCTG Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 30.004,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 146.069.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 juillet 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011104277/18.

(110119885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.



Kerten Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104278/9.

(110119541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Ketter SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KETTER S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011104279/11.

(110118867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

MFR Castel Romano Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.018.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MFR Castel Romano Land S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011104366/11.

(110118720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

MGE Hellenic Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.856.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGE Hellenic Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011104367/11.

(110119655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Mieti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 58.008.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 18 juillet 2011

Le siège social de la société est transféré au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Les démissions de Messieurs Alexis DE BERNARDI, Robert REGGIORI et Louis VEGAS-PIERONI de leurs fonctions d'administrateurs de la société sont acceptées.

Monsieur Andrea CARINI, employé privé, Monsieur Gregorio PUPINO, employé privé, et Madame Hélène MERCIER, employée privée, tous les trois demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société.

Monsieur Andrea CARINI est nommé Président du Conseil d'administration.



La démission de Monsieur Jean-Marc HEITZ de ses fonctions de commissaire aux comptes est acceptée.

La société I.C DOM COM S.à.r.l., ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, est nommée nouveau commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

MIETI S.A.

Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur

Référence de publication: 2011104368/24.

(110119433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Mindoro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MINDORO S.A.

Référence de publication: 2011104369/11.

(110119617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Mindoro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MINDORO S.A.

Référence de publication: 2011104370/11.

(110119793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Mirunda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 66.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104371/9.

(110119729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Mitaka Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 119.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011104372/11.

(110118947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.



Mondi Technology Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 96.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104373/10.

(110119844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Monos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 145.791.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104374/9.

(110119568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Montrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 46.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104375/9.

(110119459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Moutsi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104376/10.

(110119007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

MSSits Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, Place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 145.494.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104378/11.

(110118918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

PERF3 SA, Pan European Real Estate Fund 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.236.

STATUTS

L'an deux mille onze, le onze juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).



A COMPARU:

SOFICOLE EXPLOITATIE MAATSCHAPPIJ N.V., ayant son siège social à De Boelelaan 7, NL-1089 HJ Amsterdam,

ici représentée par Céline BONVALET, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 7 juillet 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1 er . Forme et Dénomination.

- 1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).
- 1.2 La Société existe sous la dénomination de «PAN EUROPEAN REAL ESTATE FUND 3 S.A.», en abrégé «PERF3 SA».
- 1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).
- 2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.
- 2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

- 3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.
- 3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

- 4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.
- 4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.
- 4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.
- 4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.
 - 4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.
- 4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinq cents (500) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune.



- 5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.
- 5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

- 6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.
- 6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.
 - 6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

- 7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.
- 7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.
- 7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mars à 14 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- 7.4 L'Assemblé Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.
 - 7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.
- 7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

- 8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loisont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.
 - 8.2 Chaque action donne droit à une voix.
- 8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.
- 8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.
- 8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

- 9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a (ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).
- 9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un



administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant (s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

- 10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.
- 10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours, avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.
- 10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.
- 10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.
- 10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.
- 10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.
- 10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.
 - 10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.
- Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

- 12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.
- 12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

- 13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou la signature de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.
- 13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel



dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

- 14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.
- 14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s) / Réviseur d'entreprises.

- 15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire/réviseur est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.
- 15.2 Le commissaire/réviseur est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire/réviseur en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.
- **Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

- 17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.
- 17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.
- 17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.
- Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.
- **Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.
- **Art. 20. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cinq cents (500) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.



Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

- 1. le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des réviseurs d'entreprises à 1 (un);
- 2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie A la Société:

Monsieur Eric DELEPLANQUE, né à F- Bergues, le 6 octobre 1951, DG Immochan International, ayant son adresse professionnelle au 40 avenue de Flandre, à Croix, France;

Monsieur Vianney DUMAS, né à F-Cambrai le 16 juin 1959, Directeur Immochan, ayant son adresse professionnelle au 40 avenue de Flandre, à Croix, France;

3. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie B la Société:

Monsieur Alain RENARD, né à B-Liège, le 18 juillet 1963, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

Madame Chantal MATHU, née à B-Aye, le 8 mai 1968, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- 4. PricewaterhouseCoopers S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477 est nommée réviseur de la Société;
- 5. le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société qui se tiendra en 2017;
- 6. le mandat du réviseur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société qui se tiendra en 2012;
 - 7. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en français, suivi d'une version anglaise. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eleven, on the eleventh of July.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SOFICOLE EXPLOITATIE MAATSCHAPPIJ N.V., having its registered office at De Boelelaan 7, NL-1089 HJ Amsterdam

hereby represented by Celine BONVALET, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated July 7 th, 2011 (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed «ne varietur» by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

- **Art. 1. Form and Name.** There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).
- 1.2 The Company will exist under the name of "PAN EUROPEAN REAL ESTATE FUND 3 S.A." in abbreviation "PERF 3 SA"
- 1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.



2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

- 3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.
- 3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

- 4.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.
- 4.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.
- 4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.
- 4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.
 - 4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.
- 4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

- 5.1 The subscribed share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50.000,-) consisting of five hundred (500) ordinary shares with a par value of one hundred euro (EUR 100,-) each.
- 5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.
- 5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.
- 6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.
 - 6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

- 7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.
- 7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.



- 7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday of March at 14:00. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.
- 7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.
- 7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.
- 7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

- 8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.
 - 8.2 Each share is entitled to one vote.
- 8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.
- 8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.
- 8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

- 9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).
- 9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.
- 9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

- 10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.
- 10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.
- 10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.
- 10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.
- 10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.



- 10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.
- 10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.
 - 10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.
- **Art. 11. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

- 12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.
- 12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

- 13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the signature of the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.
- 13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

- 14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.
- 14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.
- 14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s) / External auditor.

- 15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s)/external auditor shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.
- 15.2 The statutory auditor(s)/external auditor will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s)/external auditor in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.
- **Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 st of January of each year and shall terminate on the 31 st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

- 17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.
- 17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.
- 17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.



- Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).
- **Art. 19. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.
- Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31 st of December 2011. The first annual General Meeting will be held in 2012.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the five hundred (500) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 2,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

- 1. the number of directors is set at 4 (four) and the number of external auditors at 1 (one);
- 2. the following persons are appointed as A directors:

Mr Eric DELEPLANQUE, born in F-Bergues, on 6 October 1951, DG Immochan International, with professional address at 40 avenue de Flandre, Croix, France;

Mr Vianney DUMAS, born in F-Cambrai on 16 June 1959, Directeur Immochan, with professional address at 40 avenue de Flandre, à Croix, France;

3. the following persons are appointed as B directors:

Mr Alain RENARD, born in B-Liège, on 18 July 1963, private employee, with professional address at 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

Ms Chantal MATHU, born in B-Aye, on 8 May 1968, private employee, with professional address at 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- 4. that PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a public limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, with registered office at 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 65.477, be appointed as external auditor of the Company;
- 5. that the terms of office of the members of the Board of Directors will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2017;
- 6. that the term of office of the external auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2012; and
 - 7. that the address of the registered office of the Company is at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. At the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.



Signé: C. BONVALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32278. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102042/511.

(110116435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Munegu S.A. SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 150.733.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011104379/10.

(110119455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Nanda Devi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.393.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juillet 2011

- Madame Antonella GRAZIANO a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 8 juillet 2011.
- Madame Annick LEBLON, née le 27 octobre 1975 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire. Le mandat Madame Annick LEBLON viendra donc à échéance lors de l'Assemblée Générale statutaire examinant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2011104381/16.

(110119622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Navella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 71.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104383/9.

(110119732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Netinvest Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 102.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104384/10.

(110119487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

diteur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck